Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire
Service des aides au logement

Demande en obtention d'aides à l'accession à la propriété

Demandeur A

Nom

Prénom

No. d'identification national

Etat civil

O Célibataire O Partenaire déclaré O Marié(e) O Séparé(e) O Divorcé(e) O Veuf(ve)

Adresse de résidence actuelle

Numéro, Rue

Code postal, Localité

Données de contact

N° de tél.: Email:

Demandeur B (respectivement conjoint ou partenaire)

Nom

Prénom

No. d'identification national

Etat civil

O Célibataire O Partenaire déclaré O Marié(e) O Séparé(e) O Divorcé(e) O Veuf(ve)

Adresse de résidence actuelle

Numéro, Rue

Code postal, Localité

Données de contact

N° de tél.: Email:

Logement faisant l'objet de la demande d'aide(s)

Adresse

Numéro, Rue

Code postal, Localité

Type

O Logement en copropriété (appartement, studio)

Maison unifamiliale O isolée O jumelée O en rangée

Il s'agit d'un logement O habité précédemment O nouvellement construit (pas habité précédemment)

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire

logement.lu

Numéro(s) d'identification national	
Demandeur A	
Demandeur B	

Enfants qui habitent/vont habiter dans le logement concerné*

Nom et prénom	N° d'identification national (ou date de naissance)	Salarié	
		o oui	o non
		o oui	o non
		o oui	o non
		o oui	o non
		o oui	o non
		o oui	o non
		o oui	o non

* **Attention :** Pour le calcul des aides sont pris en considération
- les enfants pour lesquels les demandeurs perçoivent des allocations familiales, qui habitent avec les demandeurs dans le logement concerné et qui y sont déclarés ; ou
- les enfants jusqu'à l'âge de 27 ans, co-affiliés à l'assurance-maladie des demandeurs, qui habitent avec les demandeurs dans le logement concerné et qui y sont déclarés.

Autres personnes qui habitent/vont habiter dans le logement concerné

Nom et prénom	N° d'identification national (ou date de naissance)	Lien de parenté	Salarié	
			o oui	o non
			o oui	o non
			o oui	o non
			o oui	o non

Aides financières sollicitées par les demandeurs

o Prime d'accession à la propriété[1]

o Prime d'épargne[2] : Institut financier : N° de compte d'épargne :

o Subvention d'intérêt

Nom de l'institut financier auprès duquel le prêt a été contracté :

Numéro du compte prêt :

Montant du prêt pour l'accession à la propriété : €

Prière de joindre un certificat de l'institut financier. Si vous avez contracté un prêt pour financer des travaux d'amélioration, veuillez remplir le formulaire F2.

Coordonnées bancaires

En cas d'accord d'une aide en capital, les demandeurs souhaitent que le versement de l'aide soit effectué sur le compte bancaire suivant :

Nom et prénom du titulaire du compte

Numéro du compte bancaire

IBAN

Nom de l'institut financier

Veuillez joindre un relevé d'identité bancaire (RIB)

Informations importantes

[1] La demande en obtention d'une prime d'accession à la propriété doit être introduite endéans 1 an à partir de la date de l'acte notarié documentant l'acquisition respectivement la vente en état futur d'achèvement du logement.
Au cas où l'organisation de la construction du logement est réalisée par les demandeurs, la date de début des travaux de construction déclaré au bourgmestre de la commune est prise en considération.

[2] Pour toucher une prime d'épargne, le demandeur doit être bénéficiaire de la prime d'accession à la propriété.

Numéro(s) d'identification national	
Demandeur A	
Demandeur B	

Déclarations

En signant la présente demande les demandeurs déclarent expressément :

- donner au ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire leur consentement au traitement des données personnelles, nécessaire à l'instruction, la gestion ou le suivi administratif du dossier, et à l'obtention d'une aide au logement si les conditions sont remplies en l'espèce ;
- avoir connaissance que leurs données personnelles sont traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et du chapitre 6 de la loi modifiée du 7 août 2023 relative aux aides individuelles au logement ;
- avoir connaissance des conditions prévues par la législation et la règlementation en vigueur en matière d'aides au logement ;
- que le logement concerné sera utilisé à des fins d'habitation ;
- qu'ils habiteront dans le logement, lequel doit leur servir d'habitation principale et permanente pendant une durée d'au moins 2 années consécutives sous peine de restitution de l'aide et qu'en cas de paiement d'une subvention d'intérêt postérieurement à ce délai, ils habiteront le logement aussi longtemps que cette aide est payée ;
- qu'aucun membre de leur communauté domestique n'est propriétaire, copropriétaire, usufruitier, emphytéote ou titulaire d'un droit de superficie d'un autre logement au Luxembourg ou à l'étranger ;
- informer sans délai le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire et ses services de tout changement susceptible d'influencer l'octroi, le maintien, la modification ou la suppression de l'aide, comme par exemple : départ ou arrivée d'une personne, vente du logement, remboursement anticipé du prêt, modification d'une des modalités du prêt (p.ex.: taux d'intérêt, montant ou durée du prêt, versement extraordinaire), changement de la situation professionnelle ou financière ;
- être conscient :
  - que leur dossier peut faire l'objet d'un réexamen à tout moment ;
  - qu'une visite du logement pour lequel une aide au logement est demandée peut avoir lieu en cas de doute quant au respect des conditions d'octroi de l'aide ;
  - que l'aide au logement sera remboursable sans délai, avec effet rétroactif, si l'aide ou une partie de l'aide était accordée sur base de déclarations ou informations incomplètes ou inexactes ;
  - qu'une hypothèque légale sera inscrite (pour sûreté et garantie d'un remboursement éventuel des aides) ;
- avoir fait toutes les déclarations qui précèdent de bonne foi, et qu'ils s'engagent à fournir toute information ou pièce justificative sur première demande du ministre du Logement et de ses services ;
- autoriser le ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire et ses services à (faire) vérifier régulièrement la véracité des données fournies partout où besoin en sera.

Date et lieu		
Signatures des demandeurs	**Signature du demandeur A**	**Signature du demandeur B**

Remarques importantes

En cas de mariage ou de partenariat déclaré, les époux ou partenaires doivent conjointement signer la demande. Cette double signature ne sera plus exigée à partir de la date d'introduction d'une procédure de divorce ou de la date du début des démarches pour renoncer au partenariat.

Si plusieurs personnes sont propriétaires du logement, la présente demande est à remplir et à signer conjointement par tous les propriétaires.

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire

logement.lu

Annexe - Pièces à joindre à la demande

La présente liste est non-exhaustive et fournie à titre indicatif. En cas de besoin, des documents supplémentaires pourront vous être demandés.

- ☐ Déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée
  formulaire disponible sur logement.lu
- ☐ Déclaration des personnes faisant partie de la communauté domestique des demandeurs, dûment remplie et signée
  formulaire disponible sur logement.lu
- ☐ Copie de la pièce d'identité des demandeurs
- ☐ Copie de l'autorisation de séjour (pour les ressortissants de pays tiers ou ressortissants britanniques):
  attestation de séjour permanent / carte de séjour / carte de séjour permanent de membre de famille
- ☐ Certificat d'affiliation établi par le Centre commun de la sécurité sociale pour la plage d'observation couvrant les deux années qui précédent la date d'introduction de la demande.
  4, rue Mercier à Luxembourg | ccss.public.lu | tél. 40141-1
- ☐ Certificat(s) de salaire ou de pension des demandeurs et des membres de la communauté domestique des 2 années qui précèdent la date d'introduction de la demande (revenus au Grand-Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger)
  en cas de changement d'employeur, veuillez joindre en plus les fiches de salaire récentes
- ☐ Documents attestant les rentes alimentaires touchées ou payées
  (p.ex.: extraits de compte)
- ☐ Documents attestant les éventuels autres revenus de la communauté domestique au Grand-Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger
- ☐ Copie de l'acte notarié d'acquisition resp. de vente en état futur d'achèvement du logement faisant l'objet de la présente demande
- ☐ Certificat des données du prêt hypothécaire contracté pour l'acquisition/la construction du logement
  modèle disponible sur logement.lu
- ☐ Copie de l'acte notarié de vente de l'ancien logement (si applicable)
- ☐ En cas de (procédure de) divorce une copie:
  - de l'acte de liquidation et de partage
  - du jugement de divorce
  - de l'assignation en divorce ou du procès-verbal de la 1ère comparution au Tribunal (si le divorce n'a pas encore été prononcé)
- ☐ En cas de (procédure de) dissolution d'un partenariat déclaré:
  - Copie de l'acte de liquidation et de partage
  - Extrait de l'état civil attestant la dissolution du partenariat
  - Copie de la déclaration unilatérale du partenaire concerné attestant sa volonté de dénoncer le partenariat

Vous avez des questions ?

Contactez-nous :

guichet@ml.etat.lu

Site Web:

www.logement.lu

HOTLINE: 8002 10 10
lu - ve: 8:00 - 16:00

Venez nous voir :

Guichet unique
des aides au logement
11, rue de Hollerich
L-1741 Luxembourg

Horaires d'ouverture:

Lundi - vendredi:
08^{00} - 12^{00} / 13^{30} - 16^{00}
les jeudis :
uniquement sur rendez-vous

Demandez un rendez-vous en ligne via le portail MyGuichet.lu